



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS NUMERO 17/2013

**Ancien collège de Chenaux, chemin de Bahyse 6
Remplacement de la chaudière, de la production d'eau chaude,
des radiateurs électriques
et réfection du WC public.**

Date proposée pour la séance de

Commission des finances : 9 septembre, 17 septembre et 23 septembre
Commission ad hoc : à convenir

Combles Maison Jaune, Cully



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule :

1.1 Installation de chauffage :

La chaudière à mazout de ce bâtiment date de 1981. Elle n'est plus aux normes et n'a pas passé les derniers contrôles officiels. Nous avons, à plusieurs reprises, demandé des dérogations. Un ultime délai pour le remplacement de cette installation nous a été accordé et échoit à la fin de cette année.

La production d'eau chaude sanitaire pour l'ensemble du bâtiment se fait avec un chauffe-eau électrique. Celui-ci est vétuste et arrive en fin de vie.

Les appartements du rez-de-chaussée inférieur et de l'étage sont chauffés par des radiateurs alimentés par la chaudière à mazout. Les anciennes salles de classe au rez-de-chaussée supérieur sont elles chauffées par des radiateurs électriques.

1.2 WC public :

Ce local fait partie du volume de l'ancien collège, mais n'est accessible que depuis le chemin de Bahyse. Il n'est plus entretenu et est dans un état sanitaire déplorable. Il est condamné depuis plusieurs mois. C'est pourtant le seul WC public loin à la ronde dans un lieu très touristique.

1.3 Ecoulements appartement du 1^{er} étage :

Les écoulements et alimentations d'eau de la salle de bain et de la cuisine de cet appartement sont en mauvais état. Ils sont source de problèmes à répétitions depuis longtemps.

2. Projet :

2.1 Installation de chauffage :

Il s'agit de profiter du remplacement de la chaudière pour y adjoindre un nouveau chauffe-eau et produire ainsi l'eau chaude sanitaire. Dans la foulée, nous proposons de mettre hors-service les radiateurs électriques des salles du rez-supérieur et de les remplacer par des radiateurs hydrauliques raccordés sur la nouvelle chaudière.

2.2 WC public :

Nous proposons de remettre à neuf ce local, en remplaçant les appareils sanitaires, les revêtements de sol, de murs, le plafond, etc. Les appareils proposés (cuvette de WC et lave-mains) sont prévus pour résister à un fort vandalisme et sont aisés à entretenir.

2.3 Ecoulements appartement du 1^{er} étage :

Remplacement partiel des écoulements et alimentations d'eau de la salle de bain et de la cuisine.

3. Coût des travaux :

3.1	Installation de chauffage :		
	Chaudière / chauffe-eau	CHF	23'900.-
	Complément radiateurs	CHF	8'200.-
	Electricité	CHF	1'500.-
	Boiseries, peinture, etc	<u>CHF</u>	<u>1'070.-</u>
	Total 3.1 installation de chauffage :	CHF	34'670.-
3.2	WC public :		
	Dépose / démolition / évacuation	CHF	1'600.-
	Maçonnerie	CHF	3'800.-
	Electricité	CHF	2'300.-
	Ventilation	CHF	1000.-
	Sanitaire	CHF	6'800.-
	Carrelage	CHF	2000.-
	Faux-plafond, peinture	CHF	1'400.-
	Nettoyages	<u>CHF</u>	<u>500.-</u>
	Total 3.2 WC public :	CHF	19'400.-
3.3	Ecoulements appartement 1 ^{er} étage :		
	Maçonnerie	CHF	500.-
	Sanitaire	CHF	2'000.-
	Carrelage	<u>CHF</u>	<u>1'000.-</u>
	Total 3.3 écoulements 1 ^{er} étage :	CHF	3'500.-
	Divers et imprévus, env. 8%:	<u>CHF</u>	<u>5'000.-</u>
	Coût total des travaux (hors taxes):	CHF	62'570.-
	TVA 8%:	<u>CHF</u>	<u>5'000.-</u>
	Coût total des travaux TTC, arrondis:	<u>CHF</u>	<u>68'000.-</u>

Les sorties de fonds sont prévues entre le troisième trimestre 2013 et le premier trimestre 2014.

4. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 17/2013 de la Municipalité du 19 août 2013;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de rénovation de l'installation de chauffage à l'ancien collège de Chenaux ainsi que la rénovation du WC public dans ce bâtiment.
2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 68'000.-
3. de laisser la compétence à la municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 6'800.-- par année (chapitre 34111), le premier au budget 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire remplaçante

Max Graf

Nathalie Bersier

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2013

Délégué de la Municipalité : M. Georges Hauert